37729 - Il dirige la prière pour un groupe et retarde l’accomplissement du witr (prière de clôture)

question

Je dirigerai la prière des tarawih pour un groupe de frères (en islam). Nous effectuerons huit rak’a suivies de trois à titre de witr… Est-il exact que le witr est la dernière prière à faire avant d’aller se coucher ou s’agit-il d’une simple recommandation tirée de la pratique du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ? Si j’ai l’intention d’effectuer les prières nocturnes dites tahadjdhud, est-il préférable de retarder le witr et de ne pas le prier en groupe ou de le faire avec eux dans l’intention d’en faire un acte surérogatoire ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il est désirable que le witr soit la dernière prière nocturne à faire, en vertu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Faites en sorte que le witr soit votre dernière prière (rapporté par al-Boukhari, 998 et par Mouslim, 751).Cet ordre donné par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) correspond à une recommandation qui traduit une préférence. Mais il n’exprime pas une obligation puisqu’il a été rapporté de façon sûre d’après Aïcha (P .A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) effectuait deux rak’a en posture assise, après avoir accompli le witr.

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Il est vrai que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) avait effectué les dites rak’a en posture assise après avoir accompli la prière du witr. C’était pour indiquer la permission de prier après le witr et de le faire en posture assise. Mais le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) n’avait pas perpétué ce comportement ; car il ne l’avait fait qu’une, deux ou quelques fois…

De très célèbres hadith rapportés dans les Deux Sahih et ailleurs d'après Aïcha, et d'autres rapportés de nombreux compagnons et cités dans les Deux Deux Sahih déclarent sans ambages que le witr constituait la dernière prière nocturne du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Les Deux Sahih comportent de nombreux hadith célèbres qui expriment l'ordre de faire du witr la dernière prière de la nuit. Citons-en : Faites en sorte que le witr soit votre dernière prière nocturne et les prières nocturnes se font par unité de deux. Et si l'on craint l'entrée de l'aube, on les clôture par une seule rak'a etc. Compte tenu de ces hadith, comment croire que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) accomplissait systématiquement deux rak'a après le witr et en faisait se dernière prière nocturne ? La juste réponse est de dire qu'il ne s'agissait que de montrer que cette pratique était permise.

Cheikh Ibn Baz a expliqué la raison de l'accomplissement des deux rak'a après le witr par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes : « la raison (de la pratique) consiste dans la volonté d'expliquer aux gens qui'l est permis de prier après le witr. Allah le sait mieux. Fatawa islamiyya, 1/339.

Si vous voulez faire du tahadjdjud, vous pouvez effectuer la prière de witr en groupe et prier plus tard le nombre de rak'a que vous voulez par unité de deux, sans répéter le witr. Vous pouvez aussi ne pas effectuer le witr en groupe et le retarder pour en faire votre dernière prière nocturne. Il faut tenir compte de l'état du groupe qui prie avec vous. S'il n'a pas personne d'autre pour lui diriger la prière du witr, et si votre absence peut entraîner leur abandon du witr ou son mauvais accomplissement, alors dirige le leur.

Cheikh Ibn Baz a été interrogé en ces termes : Si j'effectue le witr au début de la nuit puis reprend mes prières.. Comment devrais-je faire ?

Il a répondu ainsi : « Si vous effectuez le witr au début de la nuit et si Allah vous facilite l'accomplissement d'autres prières en fin de nuit, faites des rak'a en nombre pair et sans witr, compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : Pas de deux witr au cours d'une nuit .

Il a été rapporté de façon sûre d'après Aïcha (P.A.a) que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) accomplissait deux rak'a après le witr en posture assise ». Fatawa islamiyya, 1/339.

Quant à vos propos selon lesquels vous effectuez une rak'a avec eux dans l'intention d'en faire une prière surérogatoire et non un witr, ils désignent un acte illégal en vertu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : les prières nocturnes se font par unité de deux (rapporté par al-Boukhari, 472 et par Mouslim, 749). Voir al-Moughni, 2/539.

Al-Hafiz a dit : on en a déduit que la prière à effectuer en dehors du witr ne peut pas être inférieure à deux rak'a . Allah le sait mieux.